



SAMEDI 16 JANVIER 2027

au Conservatoire de Bourges

Direction Artistique : Alexandra Martin-Volcovici

Concours Parrainé par :
Isabelle RIDDEZ (Professeur au CNSMD Paris)
et

Yannick STEPHANT (Ex-1ère danseuse du Ballet de l'Opéra de Paris)



Auditorium Conservatoire de Bourges



34 rue Henri Sellier
18200 Bourges
Tel : 02 48 48 13 60

CONTACT :

Email : lesartsencoer@orange.fr Site : <http://www.ecoleisadora.com>

Tous les courriers sont à adresser à :
«L'envol du cygne - Les Arts en Coeur» à l'attention d'Alexandra Martin Volcovici
2 ter rue Molière — 03100 Montluçon

Ce concours est ouvert à tous les danseurs à partir de 8 ans.

2 catégories **Amateurs** et **Pré-Professionnels**. (La catégorie pré-professionnelle correspondra aux candidats désirant en faire leur métier et qui ont un travail beaucoup plus exigeant que les Amateurs.)

CATÉGORIE « AMATEURS »

Il y a **5 niveaux principaux** (Bases / Préparatoires / Intermédiaires / Avancés / Supérieurs)

Toutes les **variations ou enchaînements** sont **imposées** en fonction du niveau et de l'âge.

Les variations ou enchaînements sont constituées de fondamentaux de la danse classique pour chaque classe d'âge comprenant quelques exercices selon les niveaux :

Pour les garçons, les enchaînements peuvent être adaptés par le professeur sans dénaturer les exercices.

Chaque année, l'élève pourra ainsi progresser, apprendre de nouveaux éléments jusqu'à l'apprentissage de variations. Il obtiendra et collectionnera les «cygnes» de chaque niveau.

NIVEAUX	« CYGNE » correspondant	ÂGE à la date du concours	N° VARIATION IMPOSÉE
BASES 1	Cygne rose	8-9 ans	(2 enchaînements)
BASES 2	Cygne fushia	9-10 ans	(3 enchaînements)
PRÉPARATOIRES 1	Cygne mauve	10-11 ans	(3 enchaînements)
PRÉPARATOIRES 2	Cygne violet	11-12 ans	(3 enchaînements)
INTERMÉDIAIRES 1	Cygne turquoise	12-13 ans	(3 enchaînements)
INTERMÉDIAIRES 2	Cygne rouge	13-14 ans	Variation imposée sur 1/2 pointes
AVANCÉS 1	Cygne beige	14-15 ans	Variation imposée sur 1/2 pointes (Variation Junior 1)
AVANCÉS 2	Cygne blanc	15-16 ans	Variation imposée sur 1/2 pointes (Variation Espoir 2 aménagée)
SUPÉRIEUR	Cygne noir	16 ans et +	1 des variations du répertoire (voir liste ci-dessous)

Le candidat ayant passé avec succès tous les degrés depuis son plus jeune âge, recevra un **cygne de cristal**

LISTE des VARIATIONS du RÉPERTOIRE :

- AMATEURS SUPÉRIEUR (sur 1/2 pointes) : Fête des fleurs / Cupidon / Pas des vendangeurs

SE RÉFÉRER absolument AUX LIENS ENVOYÉS pour le choix des versions.

Les candidats passeront sur scène du plus jeune au plus âgé.

Les récompenses pour les niveaux AMATEURS sont les suivantes :

Note (sur 20)	Mention	Récompense remise
Inférieur à 12	Encouragements	Diplôme d'encouragements
12-13	Assez Bien	Diplôme Assez Bien + Médaille de BRONZE + cygne
14-15	Bien	Diplôme Bien + Médaille d'ARGENT + cygne
16-17	Très Bien	Diplôme Très Bien + Médaille d'OR + cygne
18 et +	Excellence	Diplôme d'Excellence + Médaille d'OR + cygne

Des Coups de coeur du jury peuvent être attribués par le jury.

CATÉGORIE « PRÉ-PROFESSIONNELS »

La catégorie professionnelle s'adresse à des candidats désirant faire de la danse leur métier ou qui ont l'habitude des concours de haut niveau.

Les candidats Pré-Pro présenteront chacun :

- **une variation imposée**
- **participeront à une classe** donnée par une personnalité du monde de la danse.

Une note sur 20 sera attribuée à l'issue du passage de la variation imposée (1ère note) et une note sur 20 à l'issue de la classe (2ème note). **À l'issue de ces 2 épreuves éliminatoires, le jury après délibérations retiendra pour la finale tous les candidats dont la moyenne est supérieure ou égale à 13/20.**

Finale :

- Ceux qui auront été retenus pour la finale présenteront leur **variation libre**. Une note sur 20 sera attribuée (3ème note).

Le jury fera le **cumul des 3 notes** pour établir une nouvelle moyenne sur 20 qui permettra d'attribuer une récompense au candidat.

NIVEAUX	ÂGE à la date du concours	VARIATION IMPOSÉE	VARIATION LIBRE
JUNIOR 1 Fille	11 ans	Variation Yannick STEPHANT sur 1/2 pointes	Sur 1/2 pointes, max 1 min 45
JUNIOR Garçons	11 et 12 ans	Variation JUNIOR 1 Yannick STEPHANT à aménager	Max 1 min 45
JUNIOR 2 Fille	12 ans	Variation ESPOIR 1 Yannick STEPHANT sur 1/2 pointes (avec 2 pirouettes en dehors et 1 piqué double)	Sur 1/2 pointes, max 1 min 45
ESPOIR 1 Fille	13 ans	Variation Yannick STEPHANT sur pointes	Sur pointes, max 2 min
ESPOIR Garçons	13-14 ans	Variation Numéridanse garçon	Max 2 min
ESPOIR 2 Fille	14 ans	Variation Isabelle RIDDEZ sur pointes	Sur pointes, max 2 min
AVANCÉS 1 Pré-Pro	15 ans	Variation du répertoire parmi la liste ci-dessous	Sur pointes, max 2 min
AVANCÉS 2 Pré-Pro	16 ans	Variation du répertoire parmi la liste ci-dessous	Sur pointes, max 2 min
SUPÉRIEUR Pré-Pro	17 ans et +	Variation du répertoire parmi la liste ci-dessous	Sur pointes, max 2 min 30

LISTE des VARIATIONS du RÉPERTOIRE :

- AVANCÉS 1 et 2 : Fête des fleurs / Cupidon / Pas des vendangeurs
- SUPÉRIEUR Pré-Pro : Cléopâtre / Raymonda / Médora (Le Corsaire)

SE RÉFÉRER absolument AUX LIENS ENVOYÉS pour le choix des versions.

Les candidats passeront sur scène du plus jeune au plus âgé.

Les récompenses à l'issue de la finale pour les niveaux PRÉ-PROFESSIONNELS sont les suivantes :

Note (sur 20)	Récompenses
18 et +	Médaille d'Or avec Félicitations du Jury
17	Médaille d'Or à l'Unanimité du Jury
16	Médaille d'Or
15	Médaille d'Argent
14	Médaille de Bronze
13	Accessit
12	Diplôme de Finaliste
Candidats non finalistes	Diplôme de participation

Autres récompenses possibles : TROPHÉE Claude CLEMENT

Prix de la ville de Bourges : **chèque de 200€**

Prix du Jury : **chèque de 200€**

Articles de danse, cadeaux, stages, bourses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article N°1 · ORGANISATION

Sous réserve de modifications :

- Pour les amateurs, un marquage sur scène en musique (sous réserve) avant leur passage est prévu, par groupes.
- Pour les Pré-pros, classe et passage des variations imposées le matin, finale l'après-midi (sous réserve).
- Palmarès - remise des prix à la fin de la journée.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ce calendrier, l'organisation et le présent règlement en fonction des inscriptions. Cet article et ce document ne sont pas contractuels.

Article N°2 · CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

L'organisation du concours se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que le quota maximum de candidats est atteint.

Article N°3 · LIEUX du concours

- **Conservatoire de Bourges — 34 rue Henri Sellier, 18000 Bourges**
- **LE CONCOURS EST OUVERT AU PUBLIC**

Article N°4 · Variations et enchaînements imposés

Toutes les variations et enchaînements imposées, créés pour les besoins du concours «L'envol du cygne», sont propriétés de l'association Les Arts en Coeur et ne doivent pas être utilisées dans d'autres concours de danse. Merci de votre honnêteté !

Les variations «pré-pro» ont été créées par **Yannick STEPHANT** (Ex 1ère danseuse du Ballet de l'Opéra de Paris) et **Isabelle RIDDEZ** (CNSMD Paris).

Les professeurs auront accès aux variations et enchaînements par un **lien privé vers la plateforme IdanceMusic** que vous recevrez après règlement de la somme de **40€** par virement sur le compte bancaire de l'association Les Arts en Coeur (ou par chèque à l'adresse 2 ter rue Molière, 03100 Montluçon).

Sur IdanceMusic, les professeurs auront un accès privé jusqu'à la date du concours.

Les candidats qui utiliseront seulement les variations Numéridanse ou du répertoire ne régleront que **20€**. Ils recevront les liens web et les fichiers audio directement par mail.

LES ARTS EN COEUR (Crédit Agricole)

IBAN : FR76 1680 6008 2066 0690 5766 867

BIC : AGRIFRPP868

Article N°5 · CHARTE du concours

En niveau «Amateurs», ce concours a un but pédagogique afin de permettre à de jeunes danseurs de connaître les fondamentaux de la danse classique.

Recevoir tous les candidats quel que soit leur niveau dans les meilleures conditions possibles :

- **Marquage sur scène**
- **Salle de danse pour se chauffer**
- **Un jury de qualité**

Article N°6 · JURY

Le jury sera composé de personnalités du monde de la Danse et de professeurs pédagogues.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner toutes les récompenses, les cadeaux, stages ou prix en numéraire.

Ses notes et décisions sont souveraines et sans appel.

Article N°7 · TENUES AUTORISÉES

AMATEURS :

- Filles : justaucorps sans manches et sans jupette, collant classique avec pieds.
- Garçons : justaucorps blanc ou tee-shirt blanc près du corps, collant avec élastique de taille **ou** cycliste noir ou gris.

PRÉ-PRO :

- Variation imposée et classe (Filles) : justaucorps de couleur pastel sans manches, sans jupette et sans décoration — sauf Variation du répertoire : quelques décorations autorisées sur un justaucorps ou tunique.
- Variation imposée et classe (Garçons) : justaucorps blanc ou tee-shirt blanc près du corps, collant gris et élastique de taille obligatoire.
- FINALE : costume autorisé (laissant voir les genoux pour les filles, sous peine de pénalité).

Lors du palmarès, tous les candidats se présenteront sur scène, dans la tenue dans laquelle ils ont concouru.

Article N°8 · MUSIQUE (Pré-Pro — Variation Libre)

À envoyer par «WETRANSFER», en fichier **.WAV** (pas de format MP3)
après avoir reçu la convocation (pour avoir le N° de passage).

ENVOI GROUPÉ par le professeur.

N° passage, Nom, Prénom, niveau.

(Exemple : 01, MARTIN, LÉONIE, LIBRE JUNIOR 1)

* En cas de coupure musicale, celle-ci doit être faite à la fin d'une phrase musicale avec un dépassement de 10'' max.

Il est obligatoire de prévoir un double par candidat à apporter pour la répétition, sur clé USB.

Article N°9 · SCÈNE

La scène du Conservatoire de Bourges mesure 16 mètres de cadre de scène sur 11 mètres. Pente 0%.

Article N°10 · PASSAGE des CANDIDATS

Les candidats passeront sur scène du plus jeune au plus âgé de chaque degré.

Toutes les candidatures «Pré-Pro» passeront ensemble.

Toute personne absente lors de l'appel des candidats sera éliminée.

Le candidat ayant atteint l'âge limite d'un degré le jour du concours devra se présenter dans le degré supérieur (dérogation possible en fonction de la date anniversaire).

Tous les candidats devront être présents, au lieu et à l'heure indiqués sur la convocation, **munis d'une pièce d'identité** (qui sera demandée en cas de doute sur l'âge des candidats). Déroulement des épreuves sur les convocations.

Article N°11 · DÉROGATIONS d'âge

Une dérogation concernant l'âge d'un candidat pourra être accordée par les organisateurs du concours, sur demande écrite par mail, après étude du dossier d'inscription.

Article N°12 · Variation libre — DROITS D'AUTEUR

Dans le cadre de la réglementation sur les droits d'auteur, il est impératif d'obtenir l'autorisation du chorégraphe ou de ses descendants pour présenter des chorégraphies d'artistes du 20ème et 21ème siècle.

Le non-respect de ces recommandations peut entraîner la disqualification des candidats. (Autorisation sur papier libre à joindre au dossier d'inscription.)

Article N°13 · ACCÈS PROFESSEURS et CANDIDATS

Les professeurs seront seuls autorisés à accompagner leurs élèves pendant les répétitions et dans les loges, mais **ils ne sont pas autorisés (ni leurs élèves) à rester dans la salle de spectacle pendant la répétition des autres candidats !**

Les professeurs n'auront pas accès aux coulisses durant les épreuves.

Les professeurs et les candidats munis de leur badge avec photo pourront accéder gratuitement à la salle de spectacle pendant les épreuves du concours, mais veilleront à limiter le va-et-vient.

Article N°14 · SPECTATEURS

LE CONCOURS EST OUVERT AU PUBLIC.

Les applaudissements ne seront pas autorisés, pour ne pas favoriser certains candidats.

Les entrées et sorties seront autorisées exclusivement entre certains niveaux, afin de préserver les candidats et le calme dans la salle. **Merci de bien vouloir respecter les personnes bénévoles qui régleront ces entrées et sorties.**

Le tarif des places pour assister aux épreuves du concours sera de **10€ par personne**.

Article N°15 · RESPONSABILITÉ

Les organisateurs du concours, toute l'équipe ainsi que le personnel du Conservatoire de Bourges déclinent toute responsabilité en cas de vol, de préjudice quel qu'il soit, envers les candidats, les professeurs ou le public.

Tout candidat accepte et reconnaît avoir lu le règlement du concours dans sa totalité en participant au concours «Le LAC». **Chaque candidat doit être couvert par son assurance «Responsabilité Civile».**

Article N°16 · NON-RESPECT du règlement

Les candidats fraudant sur leur âge encourent la disqualification.

Le dépassement de temps, une tenue ou un comportement incorrect, le non-respect du règlement seront aussi des motifs de disqualification.

Le jury est habilité à reclasser les candidats en Amateurs ou en Pré-pro.

Article N°17 · PHOTOS et PRISES DE VUE

Afin de ne pas nuire au bon déroulement du concours, **seuls des professionnels habilités par la direction du concours** seront autorisés à photographier ou à filmer les candidats.

Un photographe spécialisé en danse sera présent le jour du concours. Les épreuves seront visibles sur internet quelques jours après le concours.

Les candidats n'ont aucun droit sur les photos ni prises de vue effectuées durant le concours et les répétitions. Tout cliché du concours «L'envol du cygne» pourra être utilisé par l'association «Les Arts en Coeur» sur son site, dans la presse ou sur internet à des fins publicitaires (pour toutes activités telles que les stages, concours ou autres...) et ce pour une durée de 10 ans.

Article N°18 · REMBOURSEMENT

Aucun candidat «absent» le jour du concours ou «blessé» ne peut prétendre à un remboursement de ses frais d'inscriptions ou d'adhésions, quel que soit le motif.

Les frais d'inscription ne seront remboursés qu'en cas d'annulation du concours par les organisateurs.

INSCRIPTIONS

TOUTE INSCRIPTION AU CONCOURS «L'envol du cygne» IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE CE RÈGLEMENT !

INSCRIPTIONS en ligne sur le site HELLO-ASSO

- **45€** par candidat en catégorie « Amateurs »
- **60€** par candidat en catégorie « Pré-Pro »
- **8€** adhésion à l'association «Les Arts en Coeur» (en tant que Membre participatif, obligatoire pour chaque candidat)

Les musiques des variations libres doivent être envoyées dans un **envoi groupé par le professeur** après réception des convocations, à envoyer par WETRANSFER.

**Les inscriptions ne seront validées
qu'une fois les frais d'inscription réglés.**

La clôture d'inscription est fixée au 15 décembre 2026
(ou plus tôt si le quota de candidats est atteint)